

L'INDUSTRIE SUISSE DES FONDS À L'AUBE D'UN TOURNANT



Colin Vidal

Co-Head of Asset Services

L'industrie des fonds en Suisse entre dans une phase de transformation subtile mais significative. Réputée pour sa stabilité, sa rigueur réglementaire et son expertise internationale en matière de gestion de fortune, elle se réinvente pour rester compétitive face à l'évolution des réglementations transfrontalières, à la digitalisation ainsi qu'aux évolutions des attentes des investisseurs. Bien que la Suisse ne soit pas le plus grand pays de domiciliation de fonds en Europe, elle exerce une influence considérable en tant que hub mondial de distribution et centre de gestion d'actifs reconnu.

UN ÉCOSYSTÈME SOLIDE

Les chiffres illustrent l'ampleur de l'écosystème suisse des fonds: 1'963 placements collectifs suisses sont enregistrés auprès de la FINMA, soulignant le rôle central du régulateur. Le marché comprend une vaste gamme de produits, y compris de nombreux fonds étrangers autorisés à la distribution en Suisse, renforçant son statut de distributeur mondial. Malgré des exigences réglementaires strictes, la Suisse demeure attractive pour les fournisseurs européens de fonds: plus de 8'500 fonds issus de 12 juridictions sont homologués pour les investisseurs privés, auxquels s'ajoutent des milliers de fonds réservés aux investisseurs institutionnels et professionnels qualifiés.

Un développement majeur est la croissance rapide des Limited Qualified Investor Funds (L-QIF), en hausse de plus de 20% par an depuis leur introduction en mars 2024. Le L-QIF permet de lancer des véhicules d'investissement alternatifs sans l'accord préalable de la FINMA, pour autant qu'ils soient réservés aux investisseurs qualifiés et gérés par des institutions soumises à surveillance. Inspiré du RAIF

luxembourgeois, ce modèle offre un accès plus rapide au marché et une flexibilité accrue. Si cette tendance se poursuit, le L-QIF pourrait devenir un pilier de l'offre suisse en matière de fonds alternatifs.

LA DURABILITÉ AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS

Les fonds d'investissement durables représentent désormais plus de 30% des actifs totaux sous gestion, reflétant l'engouement du secteur envers les critères ESG. L'émission digitale de fonds via la blockchain pourrait réduire les coûts opérationnels de 15% d'ici cinq ans. Malgré une pression concurrentielle soutenue, la Suisse conserve une part de marché élevée dans le domaine des investissements alternatifs, avec une croissance des actifs sous gestion avoisinant 8% par an.

«La finance durable reste un thème central.»

La finance durable reste un thème central. Les gestionnaires d'actifs suisses doivent mettre en oeuvre une intégration ESG crédible, sous l'effet conjugué de la demande des investisseurs et de réglementations en évolution. Les directives du Conseil fédéral contre le greenwashing, ainsi que les cadres internationaux tels que la SFDR et les normes ISSB, poussent le secteur vers une plus grande transparence. Le défi consiste à renforcer les processus ESG sans alourdir inutilement la charge administrative. La réputation de précision et de fiabilité de la Suisse constitue un avantage clé dans la création de produits durables de haute qualité.

LE BASCULEMENT VERS LES FONDS INTELLIGENTS

La digitalisation transforme la chaîne de valeur des fonds. Du reporting automatisé à l'émission de fonds basée sur blockchain, la technologie réduit les frictions opérationnelles. Le cadre suisse de la Distributed Ledger Technology (DLT) permet l'émission et le transfert juridiquement sûrs de parts tokenisées. Bien que l'adoption en soit encore à ses débuts, la tokenisation pourrait rationaliser la distribution, réduire les coûts et ouvrir l'accès à de nouveaux segments d'investisseurs.

Malgré ces innovations, le secteur est confronté à la pression concurrentielle des domiciliactions européennes. Le statut de la Suisse hors UE implique que la distribution transfrontalière passe par des réglementations nationales en matière de placement privé. De nombreux gestionnaires suisses s'appuient sur le Luxembourg ou l'Irlande pour proposer des produits UCITS et AIF aux investisseurs européens privés. Cette réalité de double domiciliation devrait perdurer, mais la stratégie suisse mise de plus en plus sur le renforcement de son rôle de centre d'excellence pour la gestion de portefeuille, les placements alternatifs et les solutions sur mesure destinées aux investisseurs sophistiqués.

LA FORCE PAR L'ADAPTATION

La résilience de l'industrie suisse des fonds repose sur sa capacité à évoluer sans perdre son identité fondamentale. Elle reste un marché reposant sur la confiance, l'expertise et des relations à long terme. Alors que les investisseurs cherchent la stabilité dans un contexte incertain, ces qualités deviennent essentielles. Les prochaines années mettront à l'épreuve la capacité du secteur à innover tout en préservant les atouts qui ont fait son succès. Si cette transformation réussit, la Suisse restera non seulement compétitive, mais contribuera aussi à façonner le prochain chapitre de la gestion d'actifs mondiale.



REYL
INTESA SANPAOLO

INFORMATION IMPORTANTE - Le présent contenu est mis à disposition par REYL & Cie SA et/ou ses sociétés affiliées (ci-après dénommées « REYL ») uniquement à des fins d'information et sans intention de constituer une demande ou une offre, une recommandation ou un conseil d'acquiescer ou de vendre des droits dans tous instruments financiers qui y sont mentionnés, ni d'effectuer toute transaction ou de devenir partie à toute transaction de tout type que ce soit, notamment avec tout destinataire qui n'est pas un investisseur qualifié, autorisé, professionnel et/ou institutionnel. Le présent contenu est destiné à la seule utilisation du destinataire et ne peut être ni communiqué, ni imprimé, téléchargé, utilisé, ni reproduit à d'autres fins. Il n'est pas destiné à être distribué/proposé à ou utilisé par des personnes physiques ou morales qui sont ressortissantes d'un pays ou soumises à une juridiction dont les lois ou réglementations interdiraient une telle offre/distribution ou utilisation. Bien que REYL mette tout en œuvre pour obtenir des informations issues de sources qu'elle estime être fiables, ni REYL, ni ses administrateurs, représentants, employés, agents ou actionnaires n'assument aucune responsabilité relative au présent contenu, et ne donnent aucune garantie que les données mentionnées soient exactes, exhaustives ou dignes de confiance. Ainsi, REYL n'assume aucune responsabilité eu égard à toute perte résultant de l'utilisation du présent contenu. Les informations, avis et évaluations contenus dans le présent document s'appliqueront au moment de sa publication, et pourront être révoqués ou modifiés sans préavis. Le présent contenu est uniquement destiné aux destinataires qui comprennent les risques encourus et sont capables de les assumer. Avant d'effectuer toute transaction, les destinataires doivent déterminer si l'instrument financier mentionné dans le contenu correspond à leur situation particulière et doivent s'assurer d'évaluer de manière indépendante (avec leurs conseillers professionnels) les risques spécifiques ainsi que les conséquences juridiques, fiscales et comptables et les conditions d'éligibilité de tout achat, toute détention ou vente des instruments financiers mentionnés dans le contenu. REYL, ses administrateurs, représentants, employés, agents ou actionnaires peuvent avoir des intérêts dans des instruments financiers décrits dans les présentes et/ou être liés par des engagements de souscription auxdits instruments. REYL ne donne aucune garantie concernant l'adéquation des informations, des avis ou des instruments financiers mentionnés. Les données historiques relatives à la performance des instruments financiers ou des actifs sous-jacents ne sont pas une indication de la performance future. Le présent contenu a été compilé par un service de REYL qui ne constitue pas une unité organisationnelle responsable de la recherche financière. REYL est soumise à des obligations réglementaires distinctes, et certains services et/ou instruments financiers peuvent ne pas être disponibles dans toutes les juridictions ou à tous les types de destinataires. Les destinataires devront dès lors se conformer à toutes les lois et réglementations applicables. Le présent document ne vise pas à offrir des services, et/ou des instruments financiers dans des pays ou juridictions dans lesquels ladite offre serait illégale en vertu des lois et réglementations locales applicables.



SUCCESS. TOGETHER.